

RCS : BLOIS
Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00928
Numéro SIREN : 842 576 936
Nom ou dénomination : 2R INVEST

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt 4676

2R INVEST

SARL au capital de 828 000 euros,
immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 842 576 936,
dont le siège social est situé : 133 AV DE VENDOME 41000 BLOIS

**PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
EXTRAORDINAIRE
DU 31 DÉCEMBRE 2022**

L'an 2022,
le 31 décembre,
à 14 heures,

Au siège social, 133 AV DE VENDOME 41000 BLOIS

Les associés de la société 2R INVEST, SARL au capital de 828 000 euros, divisé en 8 280 parts sociales de 100 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation des Co-gérants.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Michel RAFFRAY, propriétaire de 5 080 parts sociales
- Madame Nathalie RAFFRAY, propriétaire de 3 200 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 8 280 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Michel RAFFRAY.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport des Co-gérants sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cessation du mandat de Gérante ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Lecture est donnée par les Co-gérants de leur rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale prend acte de la démission le 31 décembre 2022 du mandat de Gérante de Madame Nathalie RAFFRAY, née MORGADO nommée dans les statuts.

Ce mandat n'est ni renouvelé, ni remplacé.

Les statuts seront modifiés en conséquence.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

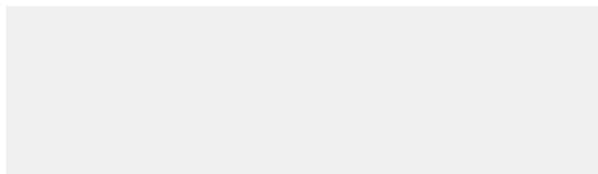
L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Madame Nathalie RAFFRAY



Monsieur Michel RAFFRAY

